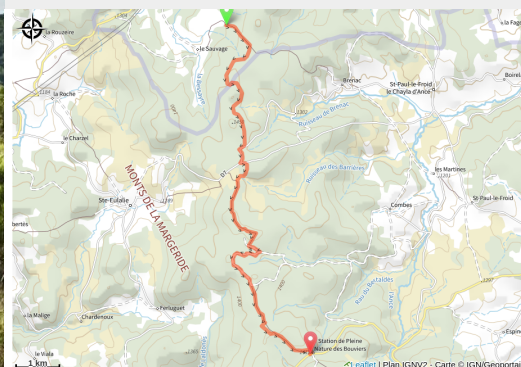


GTMC-VTT - Étape 19 - Domaine du Sauvage > Baraque des Bouviers- Étape

Haute-Loire - Chanaleilles



Sur la GTMC-VTT (Olivier Octobre / GTMC-VTT)



La GTMC-VTT, du Domaine du Sauvage à la Baraque des Bouviers.

Poursuite de la traversée de la Margeride par les bois avec quelques points de vues sur le Devès, le plateau ardéchois, le Cantal et l'Aubrac au détours de pâturages. Détour possible par Sainte-Eulalie et sa réserve à Bisons, en suivant la liaison de la GTMC en direction de St-Chély-d'Apcher.

Infos pratiques

Pratique : VTT

Durée : 1 h 15

Longueur : 11.9 km

Dénivelé positif : 255 m

Difficulté : Niveau bleu - Modéré

Type : Traversée

Itinéraire

Départ : Chanaleilles

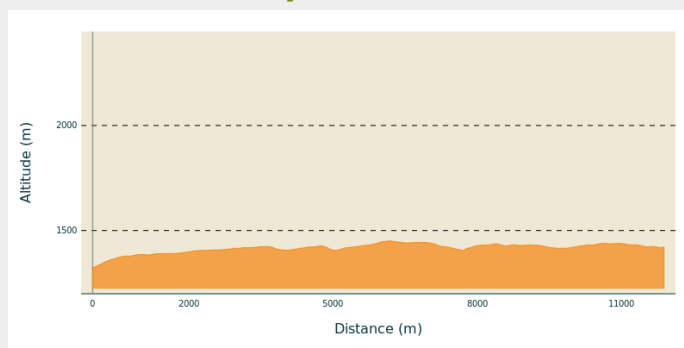
Balisage : Itinéraire VTT Sports cyclistes

Communes : 1. Chanaleilles

2. Saint-Paul-le-Froid

3. Sainte-Eulalie

Profil altimétrique



Altitude min 1323 m Altitude max 1451 m

Balisage spécifique des Grandes Traversées à VTT (label FFC) : panonceaux blancs avec triangle et ronds rouges, complétés du nom de l'itinéraire. Ces balises sont le plus souvent apposées sur des arbres ou des poteaux le long du parcours.

Praticable : toute l'année.

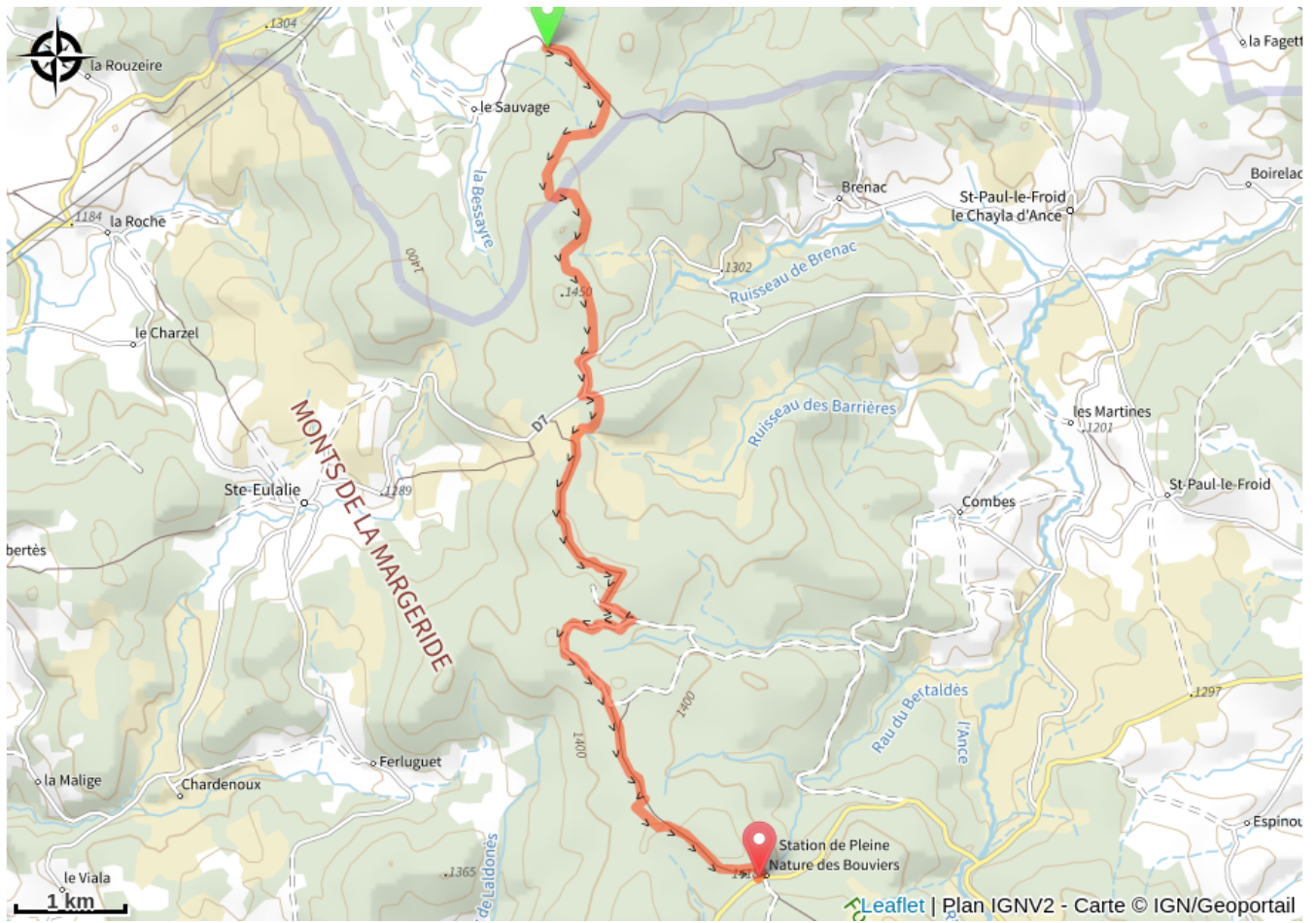
Sous réserve de conditions météo favorables.

Site web (URL) : <https://www.la-gtmc.com/>

Téléphone : [04 74 59 71 70](tel:0474597170)

Mél : contact@la-gtmc.com

Sur votre chemin...



Toutes les infos pratiques

i En plein air

i Inscrit au PDIPR

i Label VTT - FFC

⚠ Recommandations

Bien que cela soit peu recommandé, il est possible que certains vététistes voyagent avec un animal. Il sera alors indispensable de le transporter ou de le tenir en laisse sur les portions d'itinéraire en voie partagée avec la circulation automobile, ainsi que sur les chemins où la présence d'animaux est règlementée. Sur les chemins où la présence d'animaux est interdite par arrêté (dans les Parcs nationaux notamment), les vététistes devront trouver un parcours alternatif par des chemins ne réglementant pas la présence d'animaux, ou se séparer temporairement de leur animal sur les étapes concernées.

Comment venir ?

Parking conseillé

Le Buron du Sauvage

Source

Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme

<http://fr.auvergnerhonealpes-tourisme.com/>